

## **Appel à candidature**

**Le Parc naturel régional du Vexin français  
recherche**

**un artiste ou un collectif d'artistes professionnels**

**pour une exposition  
sur la thématique « Le Vexin, côté Nature »**

**à la Maison du Parc (Théméricourt)  
du 4 juillet au 6 septembre 2020**

## 1/ Contexte

Au nord-ouest de l'Ile-de-France, le territoire du Parc naturel régional du Vexin français s'étend sur 98 communes du Val d'Oise et des Yvelines et 71 000 hectares.

Entité de caractère, le Vexin français offre une qualité de paysages et des milieux naturels étonnants (coteaux calcaires, marais, bois...) en Ile-de-France. Il est également remarquable par la grande homogénéité et la qualité architecturale des villages.

Le Parc est un outil de gestion et d'aménagement au service d'un territoire et de ses habitants. Il met en œuvre un projet de développement durable fondé sur la mise en valeur de ses atouts, de son identité, de ses patrimoines naturels, paysagers, culturels.

Le musée du Vexin français a ouvert ses portes en septembre 2001.

Pôle phare du Vexin français, il accueille, oriente, renseigne les visiteurs sur les ressources patrimoniales, informe sur le rôle du Parc et ses missions en touchant un public le plus large possible. Environ 15 000 personnes sont ainsi accueillies sur le site chaque année.

Il s'agit avant tout de présenter l'évolution du Vexin français à travers l'histoire et ses perspectives contemporaines, d'offrir aux visiteurs une découverte synthétique du territoire et de les inviter à visiter les antennes de l'écomusée ou d'autres sites d'intérêt patrimonial.

Son principal objectif est d'être avant tout un lieu de compréhension des enjeux actuels du territoire et d'apporter aux visiteurs des clés de lecture en relation avec d'autres sites.

Les expositions permanentes et temporaires, les ateliers pédagogiques et les événements concourent à une meilleure connaissance des ressources du Vexin français mais aussi à une réelle diffusion de cette connaissance par l'échange d'approches et de points de vue.

Après une première exposition des photographies de paysages d'Olivier Verley, de janvier à mars 2018, le Parc a proposé un appel à candidatures en 2019 et a accueilli l'exposition « Paysages du Vexin » de l'artiste peintre Christian Broutin pendant l'été.

En 2020, il est proposé qu'un artiste professionnel ou un collectif d'artistes proposent une exposition autour de la thématique de la nature.

### ***Le Vexin, côté nature...***

L'intérêt patrimonial du Vexin français réside à la fois dans la diversité des habitats naturels (milieux humides de fond de vallée, réseau de sources et résurgences, prairies et vergers, coteaux calcaires, buttes boisées), et la présence d'un grand site d'intérêt national (coteaux et boucles de la Seine) et d'espèces végétales protégées et/ou en limite d'aire de répartition. Certaines espèces de faune sont plus emblématiques et bénéficient de programmes d'actions particuliers comme la chouette chevêche et l'œdicnème criard pour les oiseaux, les chauves-souris pour les mammifères.

Cette nature remarquable, car rare et menacée, qui fait l'objet de niveaux de protection différents côtoie une nature plus « ordinaire », souvent façonnée par l'homme et c'est l'ensemble des interrelations du vivant dans ces écosystèmes qui fait la richesse et la spécificité du Vexin.

Dans ce cadre, le Parc souhaite offrir la possibilité à des artistes d'exposer sur le site de la Maison du Parc, au musée du Vexin français, à Théméricourt, en leur proposant de s'interroger sur la relation que l'homme entretient avec la nature. Réel, imaginaire, fantasmé... autant de regards d'artistes et d'entrées possibles pour aborder cette thématique où tous les modes d'expression sont autorisés.

## 2/ Objet de l'appel à candidature

Le Parc souhaite accueillir un artiste professionnel ou un collectif d'artistes professionnels **du 4 juillet au 6 septembre 2020**.

L'artiste présentera une série d'œuvres sous forme d'un parcours-exposition dans les salles d'exposition temporaire du musée du Vexin français. Toutes les techniques et les mediums sont les bienvenus.

La thématique de l'exposition : **Le Vexin, côté Nature**.

(titre non définitif, une proposition de titre sera à transmettre avec la candidature)

## 3/ Conditions de participation

- exposition ouverte aux artistes professionnels uniquement,
- possibilité de constituer un collectif d'artistes pour l'occasion,
- proposer une série d'œuvres permettant une présentation dans l'ensemble des salles, correspondant aux conditions d'accueil du site décrites à l'article 4 et à la thématique retenue,
- une visite du site d'exposition est obligatoire avant le dépôt du dossier de candidature. Prendre rendez-vous avec Marie Loriné au 01 34 48 66 00,
- présence de l'artiste à des moments définis durant l'exposition pour des visites (vernissage, temps de rencontre avec les visiteurs, événement de clôture),
- l'artiste aura à sa charge l'acheminement et le retour des œuvres, sous sa responsabilité, assurances comprises,
- un défraiement de 1000 € TTC sera versé à l'artiste à la fin de l'exposition.

## 4/ Caractéristiques du lieu d'accueil

Le lieu mis à disposition du ou des artistes se situe à l'étage du musée du Vexin français, dans les salles d'exposition temporaire du site (150 m<sup>2</sup> - voir photos en annexe).

Il est constitué de 3 espaces d'exposition contigus (voir plan en annexe).

Attention, ce lieu n'étant pas dédié à la présentation d'exposition artistique, il n'offre donc pas toutes les garanties pouvant éventuellement être attendues par le ou les artistes.

Nous attirons donc votre attention sur le fait que le site n'est pas équipé de climatisation dans les salles, ne possède pas d'humidificateur / déshumidificateur et qu'aucune surveillance physique des salles d'exposition n'est effectuée pendant les horaires d'ouverture au public.

Il n'y a pas de gardiennage la nuit, mais un système d'alarme relié à une télésurveillance et des caméras de vidéosurveillance à l'accueil du site.

Le système d'éclairage par spots orientables permet un éclairage d'ambiance de la salle, mais pas de dispositif spécifique pour l'éclairage de chaque œuvre. L'artiste peut par contre amener ses propres dispositifs d'éclairage s'il le souhaite, pour mettre en valeur ses œuvres.

A disposition rails de cimaise, tiges et crochets autobloquants (à noter : pas de dispositif anti-arrachement). A noter, le Parc ne dispose pas de socles de présentation pour l'exposition de sculptures. L'artiste devra donc utiliser son propre matériel d'exposition si besoin.

Un grand écran TV dans la deuxième salle permet de présenter une vidéo, au milieu du parcours d'exposition. Fournir le support vidéo sur clé usb.

Pendant la durée de l'exposition, la vente d'œuvres ne sera pas possible sur place mais un affichage des prix et les contacts de l'artiste permettront la mise en lien pour les personnes intéressées.

## 5/ Conditions particulières

Le Parc prendra en charge

- la mise à disposition du lieu d'exposition,
- la communication autour de l'exposition avec :
  - ✓ l'édition d'une affiche et d'un tract présentant l'exposition diffusé dans les mairies, les offices de tourisme et lieux touristiques du territoire et des environs,
  - ✓ la valorisation de l'exposition via ses supports de communication (journal Couleurs du Vexin, site Internet, pages facebook, newsletter, lettre des élus...),
  - ✓ envoi de communiqués de presse aux médias régionaux,
- l'organisation du vernissage de l'exposition :
  - ✓ réalisation et envoi des invitations,
  - ✓ prise en charge de la collation,
- l'assurance des œuvres in situ pendant la durée de l'exposition.

## 6/ Dossier de candidature

Les candidats devront déposer un dossier de candidature composé des pièces suivantes :

- une présentation de l'artiste ou du collectif,
- une description de la démarche artistique et de la (ou des) technique(s) utilisée(s),
- une note présentant l'intérêt pour la thématique et le territoire,
- la liste et les visuels des œuvres envisagées ainsi que leurs caractéristiques techniques (pour chaque œuvre, indiquer les dimensions, poids, technique utilisée, valeur d'assurance),

=> Ces documents seront à fournir en version papier et/ou en version numérique.

## 7/ Dépôt des dossiers et sélection du ou des candidats

Les dossiers sont à déposer à la Maison du Parc avant le **31 janvier 2020**. Passé ce délai, les dossiers ne pourront en aucun cas être retenus.

Un comité de sélection, désigné parmi les membres de la commission Culture et Patrimoines du Parc se réunira courant février pour étudier les propositions reçues.

Les candidats seront informés avant le 28 février 2020 de la suite donnée à leur candidature.

## **8/ Informations concernant les engagements de l'artiste ou du collectif**

L'artiste ou collectif retenu s'engage à installer son exposition du mercredi 1<sup>er</sup> au vendredi 3 juillet 2020 pour un vernissage le samedi 4 juillet à 16 heures (sous réserve) et un décrochage à partir du lundi 7 septembre 2020.

L'artiste ou le collectif devra mettre en place par lui-même son exposition ainsi que son démontage et fournir les cartels des œuvres.

### **Dépôt du dossier de candidature avant le 31 janvier 2020 à :**

Marie LORINE  
Responsable du pôle Education, Culture et Patrimoines  
Parc naturel régional du Vexin français  
Maison du Parc  
95450 THÉMÉRICOURT  
01 34 48 66 00  
m.lorine@pnr-vexin-francais.fr

## ANNEXE

### Musée du Vexin français - salles d'exposition

Salle 1, vue depuis l'entrée



Salle 1, vue depuis le fond de la salle



Espace transition entre les 2 salles



Salle 2





## Plan des salles

